

# AUTORISATION D'INSCRIPTION POUR SCOLARISATION HORS COMMUNE

## A – RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT ET LA FAMILLE :

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe dans laquelle l'enfant doit être scolarisé : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Non, prénom et lieu de travail du père : .....

.....  
Non, prénom et lieu de travail de la mère : .....

.....  
L'enfant est-il en garde chez une tierce personne ?  OUI  NON

Si oui, à quelle adresse ? .....

.....  
Le lieu de résidence des parents est desservi :

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - par un service de transport scolaire    | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - Par un service de restauration          | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - par un service de garderie périscolaire | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Pour quelles raisons la famille sollicite-t-elle l'inscription hors commune ?

.....  
.....  
.....

Nom et adresse de l'établissement d'accueil ? .....

## B – DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

La commune de ..... autorise – n'autorise pas – l'inscription  
hors commune de l'enfant

**L'autorisation n'est pas accordée, mais les parents conservent l'initiative de scolariser leur enfant où ils le souhaitent. De ce fait, ils ne peuvent prétendre à aucune aide de la part de la commune de résidence (voyage, classe de neige, mer, fournitures scolaires, divers, etc...)**

Cachet ..... A , le ..... , le

## C – DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

Le SRPI de Bazelle – autorise – n'autorise pas l'inscription de l'enfant :

..... en classe de .....

A Saint-Christophe-en-Bazelle, le